

05.09.2007 - 13:19 Uhr

Le Conseil fédéral relève à 2,75 pour cent le taux d'intérêt minimal LPP: Toujours et encore trop bas

Berne (ots) -

Le relèvement du taux d'intérêt minimal de la prévoyance professionnelle par le Conseil fédéral est certes réjouissant, mais il aurait été indiqué que ce soit un relèvement d'au moins 3 pour cent. En effet :

- Les taux d'intérêt ont augmenté et les autres recettes, malgré l'insécurité régnant sur les marchés financiers, ne font pas mauvaise figure. Conformément aux règles qui ont été appliquées il y a quelques années pour baisser ce taux minimal, celui-ci devait donc être augmenté aujourd'hui.
- Entre 2004 et 2006, les caisses de pensions ont connu trois années de rendements bons à excellents. Or, depuis 2005, le taux d'intérêt minimal a été fixé à un niveau qui est bas : 2,5 pour cent. Les assuré(e)s qui ne bénéficient que du taux d'intérêt minimal n'ont donc pas pu profiter des bons rendements réalisés. Il existe de ce fait un besoin évident de rattrapage.
- Ces dernières années ont permis de constituer les provisions et les réserves de fluctuation nécessaires aux institutions de prévoyance. Aujourd'hui, un tel besoin n'existe plus. Les assuré(e)s devraient donc enfin voir sur leurs comptes-vieillesse les effets concrets des rendements réalisés.

Le Conseil fédéral se révèle très inventif lorsqu'il s'agit de trouver des raisons pour maintenir à un bas niveau le taux d'intérêt minimal. Mais lorsque les rendements sont bons, il prétend qu'ils vont baisser, pourraient baisser ou que les marchés financiers sont de manière générale volatiles. Chaque année, on entend une nouvelle excuse.

Plus le taux d'intérêt minimal, que les assureurs-vie doivent accorder aux assuré(e)s, est bas, plus le bénéfice qui leur reste est élevé. Ce sont eux, les assureurs-vie qui profitent très directement du taux d'intérêt minimal lorsqu'il est bas, alors que les assuré(e)s en pâtissent. La quote-part minimale, telle que le Conseil fédéral et les assureurs privés l'interprètent, procure à ces derniers de loin la majeure partie des excédents. La transparence fait ici toujours défaut : impossible de comprendre quels sont les bénéfices totaux que réalisent les assureurs et combien ils gardent pour eux. Mais c'est de toute façon beaucoup plus que ce qui est déclaré. Le taux d'intérêt minimal depuis longtemps trop bas relativement aux recettes réalisées, est un vol d'intérêt qui se perpétue.

Colette Nova (079 428 05 90) secrétaire dirigeante de LUSS en charge de la sécurité sociale, et Pietro Cavadini (079 353 01 56), responsable de l'information à LUSS, se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.